



**Communiqué de presse**  
7 avril 2023

## Dragage et gestion des sédiments non immergeables des ports de Lorient La Région, Lorient Agglomération et Naval Group lancent une concertation

Lorient Agglomération, la Région Bretagne et Naval Group ont décidé d'engager une concertation préalable volontaire relative à leur projet commun de dragages et gestion à terre des sédiments de qualité non immergeable des ports de la rade de Lorient. Il s'agit du second volet du plan de gestion opérationnelle des dragages (PGOD) de la rade, avec un premier volet consacré aux sédiments de qualité immergeable autorisé en juin 2019.

**Les sédiments dont la qualité ne permet pas leur immersion** nécessitent une gestion à terre pour y être traités avant d'être valorisés, dans un souci d'économie des matières premières et de protection de l'environnement marin. Lorient Agglomération, la Région Bretagne et Naval Group travaillent ensemble à la recherche de solutions adéquates, présentées dans le dossier de **concertation préalable, organisée volontairement par les maîtres d'ouvrage**, pour une durée de 4 semaines (du **6 avril 2023 au 4 mai 2023**). Le dossier est mis à disposition du public, sur leurs sites internet ainsi que sur celui de l'Etat dans le Morbihan :

- Site de Lorient Agglomération : <https://www.lorient-agglo.bzh/en-actions/dragages/>
- Site de la Région Bretagne : <https://ports.bretagne.bzh/actualites/> - Rubrique : Lorient
- Site de Naval Group : <https://www.naval-group.com/fr>
- Site Internet des services de l'Etat de la Préfecture du dans le Morbihan : <https://www.morbihan.gouv.fr/Publications/Concertation-prealable>

**Le public est invité à déposer ses observations sur le dossier à l'adresse mail suivante : [concertationdragage@agglo-orient.fr](mailto:concertationdragage@agglo-orient.fr)**

Une présentation publique du projet est organisée le **13 avril 2023, à 19h, dans l'auditorium de la Cité de la Voile Eric Tabarly, à Lorient.**

A l'issue de la concertation préalable, un **bilan de concertation** sera rendu public et **intégré au dossier de demandes d'autorisations** de dragages et gestion à terre des sédiments de qualité non immergeable. S'engagera alors, sur plusieurs mois, la phase d'instruction administrative de ces demandes, qui comprend **l'avis de l'Autorité environnementale** et la tenue d'une **enquête publique**.

**Contact presse :** Région Bretagne – Odile Bruley : 02 99 27 13 55 ou [presse@bretagne.bzh](mailto:presse@bretagne.bzh)  
Lorient Agglomération - Eric Buthey : 02 90 74 73 71 ou [eburthey@agglo-orient.fr](mailto:eburthey@agglo-orient.fr)